



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13	Date de convocation : 12/12/2023
Présents : 8	
Absents représentés : 2	
Votants : 10	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCoux, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, Mme JODIN
M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER,

ÉTAIENT ABSENTS-REPRÉSENTÉS :

M. BÉDU donne pouvoir à Mme BÉDU
Mme CEsSE donne pouvoir à M. DROMAS

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. COMBAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JODIN

N°2023-14 – ÉLECTIONS DES MEMBRES

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT la création d'une commission permanente en date du 19 décembre 2023, délibération N°13-2023,

CONSIDÉRANT que cette commission est composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés,

FIXE qu'en plus de son Président ou Vice-Président(e), le Conseil d'Administration doit élire 3 membres pour cette commission,

CONSIDÉRANT l'appel à candidature,

CONSIDÉRANT que si aucune candidature n'a été déposée, un tirage au sort sera effectué,

Sont candidats (es) :

- Mme BÉDU (membre nommée)
- M. DROMAS (membre nommé)
- Mme JODIN (membre du Conseil Municipal)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PROCÈDE à l'élection des membres à bulletins secrets,

a obtenu :

- Mme BÉDU 10 voix
- M. DROMAS 10 voix
- Mme JODIN 10 voix

Mme BÉDU, ayant obtenu 10 voix **a été proclamée membre de la commission permanente du CCAS,**

M. DROMAS, ayant obtenu 10 voix **a été proclamé membre de la commission permanente du CCAS,**

Mme JODIN, ayant obtenu 10 voix **a été proclamée membre de la commission permanente du CCAS.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 décembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET
Président du CCAS

